

PASSEPORT BIOMETRIQUE LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- 2 photographies d'identité** NORME ISO/IEC 19794-5 :2005, récentes, de format 3,5 x 4,5 cm de face, taille du visage 3,2 x 3,6 cm, sur fond gris (fond blanc à proscrire), parfaitement centrées, identiques, non découpées, en couleur, tête nue, non scannées
- Extrait d'acte de naissance pour les majeurs et Copie intégrale de l'acte de naissance en original pour les mineurs EN ORIGINAL**, à demander :
 - à la mairie du lieu de naissance (si né en France)
 - au Ministère des Affaires Étrangères, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 9 ou <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/>
- Preuve de la nationalité française EN ORIGINAL** (CNF par le greffe du TGI, décret naturalisation ou réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité française, carte d'identité du parent)
- Timbre fiscal de 86 €** (pour les majeurs)
- Timbre fiscal de 42 €** (pour les mineurs de de 15 ans)
- Timbre fiscal de 17 €** (pour les mineurs de de 15 ans)
- 1 justificatif de domicile moins de 3 mois EN ORIGINAL** (certificat d'imposition ou de non-imposition, facture EDF, France Telecom, ordures ménagères ; eaux...)
- Ancien passeport**
- Carte nationale d'identité** (ou document officiel avec photo permis de conduire, de chasser, carte d'identité professionnelle, carte de combattant, titre de séjour),...
- déclaration de perte si perte du passeport**
- livret de famille ou extrait acte mariage pour les femmes mariées**

Pour les jeunes majeurs hébergés chez leur parent :

- pièce justificatives du domicile de l'hébergeant
- pièce d'identité de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date de l'hébergement

Pour les mineurs : passeport signé par le mineur à partir de 13 ans

- Copie intégrale de l'acte de mariage (si parents mariés) / acte de naissance d'un des parents si union libre.
- si parents divorcés : jugement de divorce (autorité parentale+mode garde+résidence)
- pièce d'identité du représentant légal
- autorisation des 2 parents si union libre ou parents divorcés

**LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE POUR LE
DEPOT ET LE RETRAIT DU PASSEPORT** Validité : 10 ans pour majeur, 5 ans
pour mineur